

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-427-1932 Promotions. Reclassements. Rappels d'ancienneté.

n° 72-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

TEXTE INTÉGRAL

compte tenu de la majoration d'ancienneté de deux ans, un mois et vingt-deux jours, qui lui a été attribuée par la décision du 19 mai 1932, M. Frantz est promu à l'ancienneté garde principal hors classe de la garde indigène, pour compter du 26 juin 1931.